

LES CONSEILS

- NI ALCOOL NI STUPÉFIANTS AVANT DE CONDUIRE.
- UTILISEZ UN ÉTHYLOTEST AU MOINDRE DOUTE.
- EN CAS DE PRISE DE MÉDICAMENTS, CONSULTEZ LE PICTOGRAMME SUR LA BOÎTE.



Document libre de droits mis gracieusement à la disposition des entreprises par l'assureur MMA, Mai 2017.

ALCOOL



DES ACCIDENTS MORTELS

ALCOOL

- Dans ces accidents, 9 sur 10 sont des hommes.
- Le taux d'alcool autorisé est de 0,5 g/l de sang, 0,2 g/l pour les permis probatoires

STUPÉFIANTS

- Les stupéfiants sont impliqués dans 1/4 des accidents mortels.
- Le cannabis multiplie par 2 le risque d'accident mortel.
- Ce risque est multiplié par 15 en cas d'association cannabis et alcool.

MÉDICAMENTS

- Les médicaments sont responsables de 3 à 4 % des accidents de la route.

Après un déjeuner d'affaire ou un pot d'entreprise, on doit parfois reprendre le volant sans être certain de son taux d'alcoolémie. Pourtant, sur la route, l'alcool est l'une des principales causes d'accidents mortels. Pour éviter les dangers au volant, mieux vaut ne pas consommer d'alcool avant de conduire et trouver des solutions de retour alternatives.

De même les produits stupéfiants, qui altèrent la perception du conducteur, doivent être proscrits avant de prendre la volant. Les médicaments, quand à eux, peuvent avoir des effets dangereux sur la conduite et ils doivent donc être pris avec une grande vigilance.

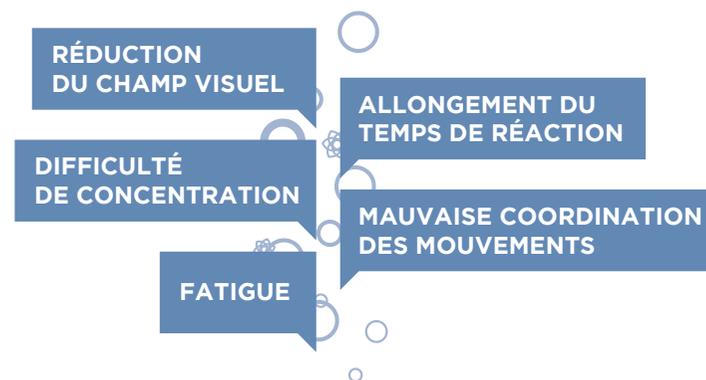
LES SANCTIONS

Les sanctions encourues pour alcoolémie au volant.

ALCOOLÉMIE (G/L DE SANG)	AMENDE EURO €	POINTS PERMIS	SUSPENSION PERMIS
Permis probatoire ≥ 0,2 G/L	135	6 points	3 ans
≥ 0,5 G/L	135	6 points	3 ans
≥ 0,8 G/L	4500	6 points	3 ans
STUPÉFIANTS			
Test positif	4500	6 points	3 ans

LES EFFETS

La consommation d'alcool, de drogues ou de certains médicaments affecte le comportement du conducteur :



MÉDICAMENTS

3 pictogrammes de couleur sur les emballages de médicaments signalent le niveau de risque sur la conduite.



Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Attention, danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin